

# Compte rendu du conseil municipal du 22/03/2011.

## Approbation du Compte Administratif 2010; Budget annexe : Assainissement.

2011 – 023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DEROCHE Nicole, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	17 890.49	15 483.09
Recettes	29 291.23	15 219.88
Résultat exercice	11 400.74	- 263.21
Restes à réaliser	//////////	//////////
Résultat reporté	29 381.68	- 5 399.31
<i>Résultat cumulé</i>	40 782.42	- 5 662.52

**- approuve** le compte administratif 2010.

## Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Mr ARMAND, Receveur. Assainissement (Budget Annexe).

2011 – 024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Affectation du résultat.**

**Budget annexe : Assainissement.**

2011 – 025

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2010, et du Compte de Gestion 2010, du budget assainissement :

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le Compte Administratif 2010,
- **d'approuver** le Compte de Gestion 2010,
- **d'affecter** l'excédent d'exploitation, soit : **40 782.42€** comme suit :
  - **5 662.52€** en réserves
  - **35 119.90 €** en report du budget de fonctionnement 2011.

**Approbation du Compte Administratif 2010.**

**Budget annexe :**

**Lotissement communal de « La Perrière »**

2011 – 026

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame DEROCHE Nicolle, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
	€	€
Dépenses	261 519.02	217 945.00
Recettes	269 313.00	260 975.00
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté	88 192.59	- 260 975.00
Résultat exercice	7 793.98	43 030.00
<i>Résultat cumulé</i>	95 986.57	- 217 945.00

- : **approuve** le compte administratif 2010.

**Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Mr ARMAND, Receveur.  
Budget annexe :  
Lotissement communal de « La Perrière ».**

2011 – 027

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Affectation du résultat de fonctionnement 2010.  
Budget annexe : Lotissement communal de « La Perrière »**

2011 – 028

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2010, et du Compte de Gestion 2010,

Le Conseil Municipal décide :

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2010,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2010,
- = **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 2010,

- 95 986.57€ en report du budget de fonctionnement 2011.

**Approbation du Compte Administratif 2010; Budget principal : Commune.**  
2011 – 029

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame DEROCHE Nicole, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	343 691.98	305 607.08
Recettes	374 879.31	65 295.41
Restes à réaliser	//////////	43 680.00
Résultat reporté	61 723.12	309 284.36
Résultat exercice	31 187.33	- 240 311.67
<i>Résultat</i>	92 910.45	68 972.69
Résultat cumulé	92 910.45	112 652.69

Le conseil municipal,  
**- approuve** le compte administratif 2010.

**Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Mr ARMAND, Receveur.**  
2011 – 030

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré,

9 pour

Le conseil municipal approuve le compte de gestion.

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2010 ; Budget principal : Commune.**

2011 – 031

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2010, et du Compte de Gestion 2010,

Le Conseil Municipal décide :

9 pour

- **d'approuver** le Compte Administratif 2010,
- **d'approuver** le Compte de Gestion 2010,
- **d'affecter** l'excédent 2010 de fonctionnement, soit : **92 910.45 €** comme suit :
  - **92 910.45€** en réserve.

### **Suppression de l'abattement général à la base.**

2011 – 032.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de se prononcer sur le maintien ou non de l'abattement général facultatif à la base de 15% sur la valeur locative des logements.

Cet abattement avait été mis en place par décision du conseil municipal en 1985.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

8 pour et 1 abstention

- **émet** un avis favorable à la suppression de cet abattement.